

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

Direction des sports, de la jeunesse,
de la coopération et des associations

Service jeunesse
Boulevard de France
91012 Évry Cedex

Marie-Ange Cera
Téléphone: 01 60 91 93 74
Télécopie : 01 60 91 77 80
Courriel : sacados91@cg91.fr



essonne.fr

Essonne

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Sac ados 91
LE **BON PLAN**
vacances !
2013



Le guide

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Conseil général de l'Essonne reconduit pour l'été 2013, son opération d'aide au départ en vacances autonomes des jeunes Essonnien.

Sac Ados, c'est quoi ?

Le Conseil général met à disposition des structures jeunesse du département (PIJ, MJC, services jeunesse...), un nombre prédéterminé de «Sacs ados» destinés aux jeunes qui ont un projet de vacances autonomes.

Chaque pack (France, Union européenne) d'une valeur moyenne de 250 € est composé :

- d'un **sac de voyage**,
- de **chèques** vacances (110 €), alimentaires (40 €), lire (10 €),
- d'une **carte d'assistance rapatriement nominative**,
- d'une **carte d'assurance responsabilité civile**,
- et d'un **kit vacances** (ticket téléphone France, trousse de secours, kit sécurité voiture...).

L'objectif est de permettre à chaque jeune de bénéficier d'une aide adéquate et des éléments garantissant un départ en toute sécurité.

Qui peut candidater ?

▼ Le public du dispositif

L'opération s'adresse aux jeunes Essonnien, seuls ou en groupe, souhaitant partir entre la mi-juin et la fin du mois de septembre.

Le nombre de packs étant limité à 1 500 pour toute l'Essonne, le Conseil général s'est fixé pour objectifs de faire partir :

En France :

- les jeunes âgés de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au jour du départ,
- les jeunes n'ayant jamais bénéficié du dispositif (France ou Europe).

Dans l'Union européenne (hors France) :

- les jeunes âgés de plus de 18 ans et de moins de 23 ans au jour du départ,

- les jeunes ayant déjà bénéficié du dispositif en France (si vous n'avez jamais bénéficié du dispositif France, vous ne pourrez plus prétendre à un autre Sac ados qu'il soit France ou Europe à l'avenir).

Le Conseil général, avec les structures jeunesse locales, s'est également engagé dans une démarche visant à favoriser le départ des mineurs, des jeunes les plus défavorisés ou ceux n'ayant pas l'occasion de partir seuls en vacances.

▼ Les projets éligibles

- Avoir un projet de vacances autonomes (sans les parents et en dehors de la famille) sans conditions de distance. Ne sont pas acceptés les projets en pension complète de type clubs de vacances.
- Il faut partir seul ou en groupe pour une durée minimale de 2 nuits en France, 3 pour un projet Europe.

Comment déposer votre dossier ?

Pour pouvoir déposer un dossier, il faut :

1. Vous déplacer dans votre structure jeunesse de résidence (liste disponible sur essonne.fr).

Si votre commune ne dispose pas d'une structure jeunesse relais, rapprochez-vous de la structure jeunesse la plus proche de chez vous. Elle pourra, sous réserve de disponibilités, accompagner votre projet.

Si les membres du groupe ne résident pas tous dans la même commune, vous devez préparer un dossier de candidature commun et chaque candidat devra ensuite le déposer auprès de la structure jeunesse de sa commune.

2. Retirer le dossier auprès de la structure locale et le compléter avec elle en y incluant toutes les pièces demandées, notamment les justificatifs du projet (réservation de train, hébergement...)*.

ATTENTION ! Aucun dossier ne pourra être directement déposé au Conseil général. Chaque structure locale fixe ses propres règles d'instruction des dossiers : dates de dépôt des dossiers, contreparties...

3 étapes pour préparer votre projet

1. Votre structure locale instruira votre projet selon des critères fixés à la fois par elle et le Conseil général. Elle pourra par exemple vous demander de défendre votre projet devant une commission locale de sélection.

2. Le Conseil général vérifiera l'éligibilité de votre projet au dispositif.

3. Le Conseil général adressera à votre structure locale les sacs et les chéquiers vacances. Cette dernière vous les remettra impérativement 48 heures avant votre départ. Attention, aucun pack ne pourra être directement retiré au Conseil général ou ne pourra être remis après le départ. Elle vous fera également signer une charte d'engagements obligatoire.

IMPORTANT ! Tout séjour se déroulant en dehors des dates et lieux indiqués dans le dossier ne sera pas couvert par l'assurance responsabilité civile Sac ados. Le non respect de la charte d'engagements pourra entraîner une demande en remboursement de la valeur du Sac ados (environ 250 €).

Participez au concours !

Le Conseil général organise chaque année le concours «Les bons plans de vos vacances». C'est l'occasion de faire profiter les autres de votre expérience, des bons plans et astuces pour éviter les problèmes. Vos conseils et informations sont précieux ! Pour participer, il suffit de choisir un thème parmi les 5 proposés et de renvoyer en septembre votre bon plan soit par mail sacados91@cg91.fr soit par courrier au Conseil général - DSJCA - service jeunesse - boulevard de France - 91012 Évry Cedex.

Un jury sélectionnera un ou plusieurs gagnants par catégorie.

Les lauréats se verront gratifier de cadeaux (bons vacances, bons cadeaux sportifs (acrobranche, canoë...)).

Les 5 thématiques :

Éco gestes / Engagement citoyen : profitez de ses vacances pour faire un geste pour la planète ou s'engager dans une action citoyenne,

Partir et passer des vacances en toute sécurité : (voiture, transport, sorties...),

Carnet de route : laissez libre cours à votre imagination pour raconter vos vacances,

Photo de vacances : une photo originale, insolite ou humoristique de votre séjour qui donnera envie de faire découvrir la région à de futurs vacanciers,

Défi sportif : racontez votre périple, sa préparation et les éventuelles épreuves traversées.

*** Attention, les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un échange et d'un travail avec la structure locale seront rejetés.**